

# Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2023/2534

Nom du fournisseur ou marque commerciale	Miele
Adresse du fournisseur	Carl-Miele-Straße 29, 33332 Gütersloh, DE
Référence du modèle	TQ 100-10 CH L
Type de sèche-linge à tambour	electric condenser

## Paramètres généraux du produit

Paramètre	Valeur		Paramètre	Valeur	
Capacité nominale <sup>(a)</sup> (kg)	9.0		Dimensions en cm	Hauteur	85
				Largeur	60
				Profondeur	64
Indice d'efficacité énergétique (IEE) <sup>(a)</sup>	50.0		Classe d'efficacité énergétique <sup>(a)</sup>	B	
Taux de condensation (%) <sup>(a)</sup> (le cas échéant)	94		Classe de taux de condensation (le cas échéant) <sup>(a)</sup>	A	
Consommation d'énergie pondérée en kWh par cycle de séchage. La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	0.92				
Durée du programme <sup>(a)</sup> (heures:minutes)	Capacité nominale	3:51	Type de construction	Pose libre	
	Moitié	2:12			
Émissions de bruit acoustique dans l'air <sup>(a)</sup> (dB (A) re 1 pW)	60			A	
Mode arrêt (le cas échéant) (W)	0.50		Mode veille (W) (le cas échéant)	0.50	
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4.00		Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	2.00	
Pour les sèche-linge domestiques à tambour équipés d'une pompe à chaleur, le nom chimique ou la désignation industrielle acceptée du gaz réfrigérant utilisé, sans préjudice du règlement (UE) no 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés				R290	

Lien internet renvoyant à des informations sur la disponibilité des pièces de rechange pour les réparateurs professionnels et les utilisateurs final <https://www.miele.com/service>

Lien internet renvoyant aux instructions de réparation pour les utilisateurs finals <https://www.miele.com/service>

Lien internet renvoyant à des prix indicatifs hors taxes <https://www.miele.com/service>

Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur 24 mois

## Informations supplémentaires

Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 6, du règlement (UE) 2023/2534 <https://www.miele.com/>

<sup>(a)</sup> Pour le programme eco.